



## Les séances du conseil en temps de COVID-19

La séance ordinaire prévue le 6 avril, tel que définie par résolution #02.12.19.145, le 2 décembre 2019, est reportée au 13 avril 20h.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset, va siéger à huis clos, donc le public ne sera pas admis au cours de la séance du 13 avril 2020.

La municipalité vous invite à poser vos questions via le courriel à : [munsthilaire@telstep.net](mailto:munsthilaire@telstep.net) ou encore au 418-459-6872.

Dans l'intérêt et la sécurité de nos citoyens, **la municipalité demeure donc fermée jusqu'à indication contraire.**

Les citoyens seront accueillis au bureau municipal sur rendez-vous uniquement, pour ce qui ne peut être reporté. Vous pouvez nous contacter au 418-459-6872.

La municipalité de St-Hilaire-de-Dorset, vous demande de continuer de bien suivre à la lettre, les demandes et les recommandations du gouvernement provincial et fédéral.

Si la COVID-19 vous inquiète et que vous avez de la toux ou de la fièvre, vous pouvez contacter, sans frais, le 1-877-644-4545.

### **Le gouvernement vous rappelle les mesures d'hygiène :**

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes ;
  - Utilisez des mouchoirs jetables.
- Évitez les contacts avec d'autres personnes.

La direction